



**DECISION PORTANT REPRISE DE CONCESSIONS
ET DE COLUMBARIUMS CINQUANTENAIRES,
TRENTENAIRES ET TEMPORAIRES DE QUINZE ANS
AU CIMETIÈRE EST**

Service Vie Citoyenne
Réglementation Funéraire
Affaire suivie par Frédérique VARLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20251003-DEC_2025_302-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Décision n° 2025-302

Le Maire de la Ville de LENS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213 - 9, L.2223 -15,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant application des dispositions de l'article 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 portant création d'un nouvel ossuaire au cimetière Est,

Vu l'arrêté municipal n° 2008-944 du 13 juin 2008 fixant le règlement des cimetières, modifié par l'arrêté n° 2010-2126 du 27 octobre 2010,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Considérant que le délai de deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle les terrains ou les cases de columbarium ont été concédés est arrivé à expiration,

Considérant que les recherches concernant les ayants cause sont restées vaines, ou que les concessionnaires ou les héritiers ont manifesté leur intention de ne pas renouveler les concessions,

Considérant qu'un affichage a été mis en place sur chaque concession concernée, sur le panneau d'affichage à l'entrée des cimetières de la Ville de Lens et sur le site internet de la commune,

Considérant que la Commune de Lens doit disposer d'emplacements funéraires suffisants pour répondre à la demande de toutes les familles qui souhaitent inhumer leurs défunts,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Dans le cimetière EST – rue Constant Darras, les concessions dont la liste est annexée à la présente décision (annexe n°1), sont arrivées à expiration et feront l'objet d'une reprise de sépulture par la Ville de Lens courant avril/mai 2026.

Article 2 : Les restes des corps inhumés dans ces concessions seront en tant que de besoin, recueillis et suivant le cas, portés en crémation ou en reliquaire si opposition connue à la crémation, puis déposés dans l'ossuaire du cimetière Est prévu à cet effet, ainsi que les urnes contenues dans les cases de columbarium. L'état-civil des personnes exhumées – noms, prénoms, années de naissance et de décès, si elles sont connues – sera consigné dans un registre conservé en Mairie, conformément à l'article L2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Il sera procédé d'office à l'enlèvement des objets sur la concession (signes funéraires et autres objets quelconques existants sur le monument).

Article 4 : La présente décision sera affichée en l'Hôtel de Ville et à l'entrée de chaque cimetière pendant un délai de deux mois et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens www.villedelens.fr.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite.

Article 6 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Vie de la Cité de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à LENS, le 03 OCT. 2025



POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE AU MAIRE,

Fatima AIT CHIKHEBBIH
Fatima AIT CHIKHEBBIH

**ANNEXE 1 - REPRISE DES CONCESSIONS ECHUES AU CIMETIÈRE EST
DEBUT DES TRAVAUX AVRIL 2026**

Échéance	Allée/terrain	Concessionnaires	défunts
ANCIEN CIMETIERE			
18/04/1984	A4 - 51	M. DANIAUX Noël et Mme DARRAS Paulette	DANIAUX Claudine
15/03/2002	A6 - 45	Mme BULTEZ Elisabeth veuve de M. VAIRON Cornil	VAIRON Cornil CAUET Berthe
06/10/1996	A6 - 79	M. DEBREU Joseph et Mme CHAUFFOUREAUX Camille	CHAUFFOUREAUX Camille DEBREU Joseph
11/07/1998	E1 - 120	MARTINS GONCALVES Carlos	SILVA RODRIGUES Ismaël
21/05/1985	E2 - 70	M. HAMMON Alti	ALTI Abderrahmane
30/08/1984	E2 - 71	M. BRIKI Abdelkader	BRIKI Mohamed
08/11/1977	E3 - 36	M. LARIVIERE Louis et Mme LOUMERT Angéline	LARIVIERE Louis
20/04/2006	F1 - 64	M. ROSIAUX Daniel	LOYER Marguerite
14/04/1984	H1 - 48	M. RAYTER André et Mme VANDERAERDE Elise	MANTIN Marie VANDERAERDE Victor VANDERAERDE Léon
19/10/1999	H1 - 56	M. POULAIN Henri	POULAIN Henri POULAIN Pauline POULAIN Pauline (fille)
02/11/1997	H1 - 98	Mme OGINSKI Irène veuve M. URBANCZYK Stanislas	URNANCZYK Stanislas OGINSKI Irène
22/09/2001	H1 - 117	M. DEPRAETERE Maurice et Mme FORN Andrée	FORN Albert
30/01/2013	H1 - 143	M. QUEVA Maurice et Mme DAMBLIN Denise	DRELON Céline
25/11/1996	H2 - 88 Bis	M. LEMAL Gustave et Mme LENFANT Sidonie	LENFANT Sidonie LEMAL Gustave
18/09/1984	H2 - 103	M. DEBOURSE Gustave et Mme LEFEBVRE Aline	DEBOURSE Gustave LEFEBVRE Aline
19/11/1995	H2 - 125	M. GOSSART Georges et Mme DUBOCAGE Yvonne	GOSSART Georges GOSSART Gustave
08/06/1972	H2 - 159	Mme HODIN Collette	GIBOT Marie
12/08/2000	H2 - 160	Mme DINGREVILLE Irène veuve de M. DUMEZ René	DUMEZ René
29/11/1992	H2 - 161	M. DRUON Jean-Michel	DRUON Marcel GOSSART Laure DRUON Antoine
11/10/1972	H2 - 162 bis	M. HOTTIN Charles et Mme HAVEZ Marthe	HAVEZ Marthe HOTTIN Charlemagne
27/09/1998	H2 - 163 bis	Mme Suzanne DAILLECOURT veuve de CROISSON René	DAILLECOURT Edouard
05/06/2003	H2 - 173 bis	M. DRUON Augustin	DRUON Bernard DRUON Augustin
03/11/1991	H2 - 184	M. DARGENCOURT Ghislain et Mme DEMARREZ Maud	FAURE Rénalde POTARD Clotilde GRAS Henri
28/09/1999	H2 - 192	M. DUBAR Achille	GERY Jeanne
25/08/1994	H2 - 194	Mme SIKORA Edwige veuve de M. ZAWADA Joseph	ZAWADA Joseph SIKORA Edwige

10/09/1995	H2 - 196	Mme SPRUTTA Antoinette veuve de M. SKROKA Antoine	SROKA Antoine
02/09/1978	H2 - 277 bis	M. DELPLACE Louis et Mme CAUVIN Philomène	CAUVIN Philomène DELPLACE Louis
09/03/1994	H2 - 282	Mme LABIT Louise	LABIT Louise
26/11/2004	H2 - 340	M. MYAERT Marcel et Mme VANESSE Carment	MOYAERT Marius CHAVAUDRA Blanche GABILLY Marthe
NOUVEAU CIMETIERE			
04/09/1982	A - 86	Mme FREMICOURT Virginie veuve de M. DUFLOS Albert	DUFLOS Albert FREMICOURT Virginie
16/01/1985	B - 36	M. DEMESTRE Joseph	DEMESTRE Rosa
12/11/2005	B - 41 bis	M. MICHAUD Raymond et Mme FLAMENT Marie	MICHAUD Louis
26/09/1985	B - 84	Mme BODURSKA Marie veuve de M. RATUSKI Jean	RATUSKI Jean BODURSKA Maria
20/04/1986	B - 193	Mme BOUTRINGHIN Sophie veuve de M. MASSIT Joseph	MASSIT Joseph BOUTRINGHIN Sophie
05/08/2003	B - 294	M. BLADEK Marian	CHLEBOWSKA Joséphine BLADEK Thomas
22/03/1990	D - 44	Mme LECAT Maria veuve de M. DELARUELLE Léon	DELARUELLE Léon LECAT Maria
14/03/1998	D - 98	Mme DELOMETZ Odile veuve de M. CHEMIN André	RATECKI Jean
12/10/1991	D - 127	M. KARASINSKI Louis et Mme KUSWIK Apolonia	KUSWIK Apolonia
09/09/2007	H - 226	M. COPIN Maurice et Mme BERTIN Danielle	concession vide